

COMMUNE DE GENNES <i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 14</i> <i>Votants : 15</i> <i>Procuration : 1</i> <i>Date de convocation :</i> 07/04/2026 <i>Date d'affichage :</i> 14/04/2026	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Le treize avril deux mille vingt-six à vingt heures zéro minutes , le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent Membres présents : Jean-Baptiste AUBRY, Sandrine BROUSSAUDIER, David FLEURY, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Jean-Michel LHOMMÉE, Adrien LUGAGNE, Thierry MOREL, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON, Martine VUILLECARD MORALES Membres excusés : François GUILLAUME pouvoir à Martin KUNSTLER Membres absents : Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie Secrétaire de séance : David FLEURY a été élu secrétaire de séance
---	---

➤ **260409 : Installation de deux composteurs en convention avec le SYBERT**

Le Maire donne lecture du projet de convention destinée à définir le partenariat entre le SYBERT et la Commune pour l'installation de deux composteurs de 300L en bois au prix unitaire de 30 € TTC, avec l'équipement de deux grilles anti-rongeurs pour bacs de 300L au prix unitaire de 42 € TTC soit 84 TTC. Les emplacements de ces deux composteurs sont prévus, un vers la cantine, et le deuxième pour l'école maternelle afin de permettre de sensibiliser les enfants au tri des déchets.

Le devis du SYBERT pour l'achat des deux composteurs et des deux grilles se porte à de 144 € TTC.

Il appelle ensuite les membres de l'assemblée à se prononcer sur ledit projet.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à passer avec le SYBERT et autorise le Maire à signer cette convention au nom de la Commune et à signer le devis.

Décision adoptée à l'unanimité

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.
Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le maire
Jean-Michel LHOMMÉE

